



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 JUIN 2023**

L'An deux mille vingt-trois le 14 JUIN à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 8 JUIN deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Madame Martine MORELLON, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

**Absents représentés :** Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Madame Françoise DUMAS), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Madame Claire REBOUL).

**Absente non représentée :** Madame Catherine POINSON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent JANUEL est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n°23/64 - EAU/ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-François PERRAUD

**CONVENTION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX  
D'EAUX PLUVIALES DANS LE LOTISSEMENT DU GILBERTIN  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Publié le : 15 juin 2023

Transmis en Préfecture le : 15 juin 2023

Exécutoire le : 15 juin 2023

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Entre 1980 et 1983, le lotissement du Gilbertin a été construit dans le cadre d'un permis de construire de 99 lots (un centième lot a été créé en 1993 par division de la parcelle n°96). La remise des voies et des réseaux à la commune s'est opérée par acte de transfert classant les voies dans le domaine public de la commune le 10 mai 1985.

Depuis plusieurs années, la commune de Chaponost est alertée par le bureau de l'Association syndicale libre du domaine du Gilbertin (ASL) concernant des dysfonctionnements sur les réseaux et la détérioration d'un chemin piéton avec des affouillements autour des regards.

En 2021, il a été procédé à des inspections visuelles et à l'installation de capteurs afin de mesurer la hauteur d'eau dans les collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées. Ces interventions ont permis de constater la mise en charge des réseaux d'eaux usées sur la partie sud du lotissement soit 73 habitations.

La commune a alors décidé de missionner un bureau d'étude chargé d'approfondir le diagnostic et de définir un scénario de travaux.

Lors de l'assemblée générale de l'Association syndicale du lotissement du 21 janvier 2023, la commune a présenté le diagnostic et les travaux à mettre en œuvre. Dans ce cadre, la commune s'engage à installer des boîtes de branchements sur le réseau pluvial du lotissement au droit de chaque parcelle afin de réduire les volumes d'eau dans le réseau d'eaux usées. Les travaux seront réalisés en trois phases suivant le plan ci-annexé, soit environ 29 à 40 boîtes de branchement par phase. Les coûts d'installation des boîtes de branchements seront pris en charge par la commune sur les voies publiques et sur les antennes et impasses privées.

Un conseil sera apporté à chaque colotis pour définir la position de la boîte de branchement et les travaux à mettre en œuvre pour séparer les eaux pluviales du réseau d'eaux usées.

Le projet de convention joint en annexe a pour objectif d'autoriser la commune à intervenir sur les voies privées du lotissement et les chemins piétons afin de réaliser les travaux de pose de branchements d'eaux pluviales.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention jointe en annexe,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

Le secrétaire,  
Laurent JANUEL

